

Le petit écho de Sainte Anne

Janvier 2023



Foret de brindilles en bordure du lac de l'entonnoir, décembre 2022

Ce 2^{ème} « écho de Sainte Anne » il fait une synthèse des événements qui ont marqué la vie villageoise au cours de l'année écoulée.

Sommaire :

Rubriques	Pages
Sommaire	P 1
Le mot de Joël, maire	P 2
Le mot de Nicolas, adjoint	P 2
La communication au village : site Web de la commune	P 3
Projets et travaux en cours, verger communal, bâtiment communal, forêt et chemins ...	P 4
Rénovation de l'appartement communal du 2 ^{ème} étage	P 5
SIVOM du Haut Lison, Communautés de communes, écoles	P 6
La vie associative	P 6 et 7
Parole aux Saintanniers ères	P 8
Permis de construire, quelques informations et mode d'emploi	P 9 et 10
Carte identité et passeport, France Service à Amancey, informations et mode d'emploi	P 11 et 12

Ont participé à cet écho : Nicolas, Hélène, Denis, Thierry et Joël.

Le mot de Joël, maire :

Bonjour à toutes et tous,

L'année 2022 se termine dans un contexte international assez sinistre : guerre en Ukraine et ailleurs, retour du Covid, épidémies de grippe et de bronchiolite qui entraînent une inquiétante surcharge des hopitaux, changement climatique s'accélégrant et se traduisant par divers cataclysmes, explosion des coûts de l'énergie et du prix des produits alimentaires, retour de l'inflation ... tout cela donne l'impression de vivre la fin d'une époque

Il est difficile de rester serein devant cette situation, je ne sais pas quelles en seront les conséquences sur la vie de notre petit village, je pense toutefois que nous devons rester positifs et continuer à partager le maximum de bons moments

Ne nous laissons pas abattre par une sinistrose qui risquerait de nous gâcher le quotidien, il y a encore beaucoup de plaisirs simples dont il faut profiter, la nature est toujours très belle malgré les menaces, un film, un concert, un bouquin, un repas et un verre partagés éclairent une journée, soyons épicuriens, pratiquons l'hédonisme et profitons au maximum de jours heureux

Et que l'année 2023 soit pour chacun de nous à la hauteur de nos espoirs.



Démambulation aux flambeaux Sainte Anne Crouzet décembre 2022 (photo Camille)

Le mot de Nicolas, adjoint :

Depuis quelques temps nous avons basculé dans une nouvelle année, j'espère tout d'abord que vous avez passé de bonnes fêtes de Noël et vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches et à vos familles une bonne année ainsi qu'une bonne santé et je remercie monsieur le maire pour son soutien et son engagement auprès des citoyens de notre jolie commune. Sur la commune cette année 2023 sera une année de gros travaux à réaliser sur l'ensemble de la commune tels que les chemins, la maison commune, la forêt ...etc.

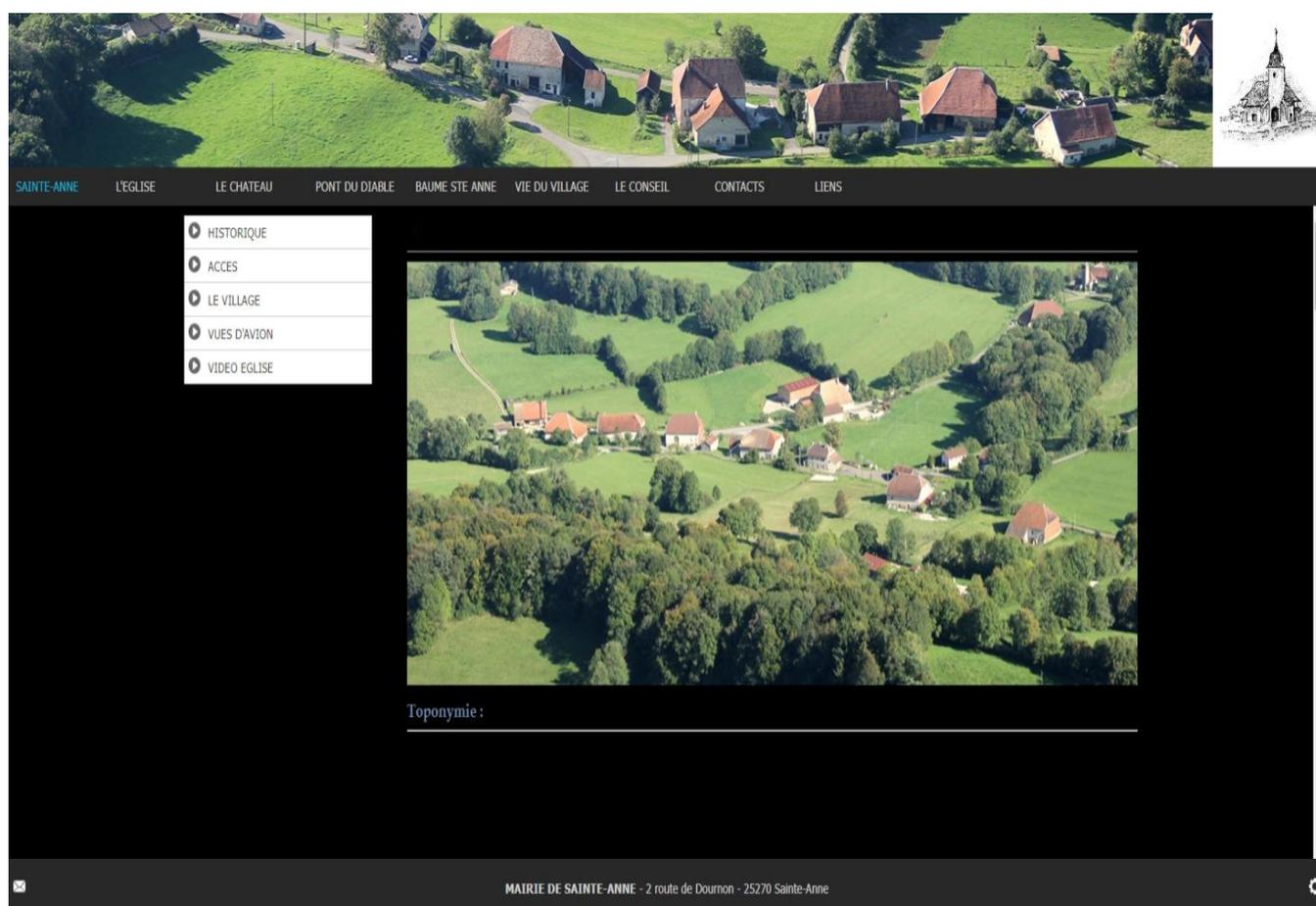
J'espère ne pas vous décevoir et je ferai de mon mieux afin que ces travaux soient menés à leur terme. Je vous souhaite tous mes vœux pour 2023.

Nicolas.

Projets et travaux en cours ou à l'étude déjà validés en Conseil Municipal, rapide présentation :

- **Communication au sein du village** : sur proposition du maire et en raison de l'évolution de la législation en matière de communication des décisions prises en conseil municipal, le CM a décidé une refonte du site WEB de la commune, l'accès au site de la commune se fait à partir d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette et désormais le format des pages s'adapte automatiquement aux différents types d'écran, plusieurs rubriques permettent d'avoir toutes les informations concernant la commune, son histoire, sa vie associative, sa vie culturelle ... etc., désormais les comptes rendus des séances du conseil municipal seront accessibles via l'onglet « vie municipale », ils seront toujours affichés au panneau municipal et chaque conseiller- ère en a une version papier. Chacun peut y accéder via le lien au site de la commune :

www.sainteanne25.com



Remarques :

- ✓ Pour une information rapide, comme par exemple un décalage dans le ramassage des ordures ménagères, j'avise les habitants via le panneau d'affichage et via des textos, à condition d'avoir les n° des téléphones portables, si vous souhaitez bénéficier de ce type d'information, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous me donnez votre n° de portable.
- ✓ Vu leur manque de succès, le CM a décidé de supprimer les permanences en mairie, toutefois, comme cela se pratique déjà, le maire est toujours à disposition sur rendez-vous, de même pour les conseillers ères, je rappelle que les séances du CM sont publiques.

- **Verger communal :**

L'achat des 2 « parcelles Leuba » d'une surface totale de 32 ares, situées au milieu du village devant le « creux de Mélac » a été conclu, le Conseil Municipal a donné son accord afin que l'on mette en place sur ces parcelles un verger communal qui pourrait être l'occasion de différentes activités collectives : plantation d'arbres fruitiers, ateliers de greffe et/ou de taille organisés par l'association « des croqueurs de pommes », distillation Le dossier d'organisation de ce verger sera conduit dès le début de l'année 2023 par Joël, maire et Thierry président de la « Saintannière », ils rempliront un dossier de subvention auprès du Conseil Régional BFC. La plantation des arbres fruitiers devait avoir lieu à la sainte Catherine (pourquoi ? car chacun sait « qu'à la sainte catherine tout bois prend racine » ...). Communal, ce verger sera le bien de chacun, chaque saintannier-ère qui le souhaite pourra s'intégrer au projet et sera bien venu, contact auprès de Joël ou Thierry.

- **Rénovation thermique du bâtiment communal :**

Suite à l'explosion des coûts sur le projet initial (le montant des travaux avait été chiffré à 180 000 € par un cabinet spécialisé, le CM avait donné son accord dans ce cadre financier, puis après étude du projet, le cabinet d'architecte Sanchez nous a présenté 2 scénarios de rénovation d'un montant de 350 000 et 450 000 € !! suite à cette explosion des coûts, le CM a décidé de réaliser cette rénovation en « mode dégradé », nous ferons changer les portes et les fenêtres et nous ferons l'isolation des combles, après appel d'offre le CM a choisi la proposition de l'entreprise « AB concept » et consulté l'entreprise DS isolation ces travaux devraient être organisés au cours du 1^{er} trimestre 2023, dossiers de demandes de subventions en cours.

- **La forêt :**

Après les années passées et le stress hydraulique qu'a subi notre forêt, les dégâts sont toujours visibles, des coupes rases, véritables plaies béantes dans la forêt, ont été inéluctables, sous les conseils de l'ONF nous avons replanté une partie des parcelles rasées avec des incertitudes sur les essences à privilégier dans le contexte du réchauffement climatique et des bouleversements que cela implique, sur d'autres parcelles, nous laissons le temps aux plants naturels de se développer, et, avec le concours de Baptiste Liander le nouveau garde ONF la commission bois fait le maximum pour préserver l'avenir de notre forêt. En 2022 la sécheresse et les parasites qui ont attaqué les résineux affaiblis par les nouvelles conditions climatiques nous ont amenés faire une coupe rase sur la parcelle 32, sur 2023 nous avons prévu de planter 6 000 arbres sur cette parcelle : 80 % de chênes sessiles et 20 % d'alisiers. Nous prévoyons également la plantation de douglas sur la parcelle 1 probablement en 2024.

- **Chemins et voirie :**

Nicolas, 1^{er} adjoint chargé des chemins et voirie a présenté au conseil un plan de reprise de l'ensemble des chemins et voiries communaux, ce plan, précis, détaillé et chiffré pour chaque chemin a été validé par le CM, les travaux seront effectués au printemps lorsque les conditions météo le permettront.

- **Appartement du 2^{ème} étage** : Billy ayant donné son congé, le CM a décidé de profiter du changement de locataire afin de rénover cet appartement : les peintures ont été refaites, une cuisine intégrée a été mise en place, un parquet a été posé, WC, salle de bain ont été refaits. La commune a réglé les matériaux et la plupart des travaux ont été réalisés en bénévolat, au nom de la commune, je remercie les bénévoles qui ont permis de valoriser ce patrimoine communal.

Florentin et Eric, les menuisiers spécialistes du parquet flottant, tous deux travaillent « à la baguette », amicalement observés par le maire et son adjoint ...



Le coin « repos du travailleur » : Florentin sera devant sa TV R 571-4



Arnaud, notre artisan saintannier a été chargé de l'installation et des raccordements des WC, de la douche, du lavabo et de l'évier.



La « Saintannière des cuisines », avec les cuisinistes experts : Nicolas et Joël qui se sont chargés de l'installation de la cuisine : plan de travail, rangements, gazinière, four ...

Vous pouvez constater qu'avec Saint Nicolas est mise en place la hotte du père Joël.



Le coin cuisine enfin terminé Florentin sert le café.

- **Extension du lotissement de la Rapilla** : L'extension du lotissement de la Rapilla est terminée, son budget annexe est clôturé fin 2022, la viabilisation a été faite par la commune, Jean Michel et Hélène Trimaille ont fait l'acquisition d'une parcelle et ont déposé une demande de permis de construire sur laquelle le CM s'est prononcé favorablement, Florentin, propriétaire de la 2^{ème} parcelle, fera une demande de PC dans les 2 ans à venir.

- **SIVOM du Haut Lison** : le SIVOM évolue, à sa demande, la commune de Levier a quitté le SIVOM à la fin 2022 à l'occasion du départ en retraite d'Eric. Les statuts du SIVOM vont être changés avec 6 communes membres et un seul employé



Discours du président qui fait l'éloge d'Harris en lui remettant une « débroussailleuse de loisirs »

Eric bat en retraite depuis le 2 octobre 2022. Nous avons fêté son départ avec maires, délégués et anciens membres du SIVOM



A ta santé Eric, nous te souhaitons une retraite heureuse, active, joyeuse et pleine de surprises

- **Ecole, collèges** : les transports des élèves scolarisés à Dournon ou Salins est défini. A la demande de Barbara représentant les parents d'élèves, le CM a décidé la construction d'un « abri bus » en bordure du « Creux Mélac » afin que les élèves puissent être à l'abri des intempéries lorsqu'ils attendent la venue du bus, cet abri devrait être fait en bénévolat en utilisant le sciage fait par la commune en 2020. Cet « abri bus » pourra également permettre de mettre des bouquins ou revue à disposition, organisation à voir avec la Saintannièrre.
- **Communauté de Communes Loue Lison** : Sainte Anne est membre de la CCLL et vous êtes régulièrement informé.e.s des décisions prises par notre communauté de communes dans le cadre de ses compétences.

La vie associative :

- **La Saintannièrre** : anciennement « association pour la réfection de l'église de Sainte Anne » puis « association pour l'animation culturelle de l'église »
Fin 2022, Héléne a passé les rênes de l'association à un nouveau bureau. Elle nous confie une très belle association faite de convivialité, d'amitiés et d'envie.

Nous voulons poursuivre le travail accompli.

Par des concerts, des conférences, des visites, par le théâtre et par d'autres voies encore nous voulons mettre en relation tous les habitants du village et des villages environnants, créer des échanges entre tous, s'adresser aux plus jeunes comme aux plus anciens.

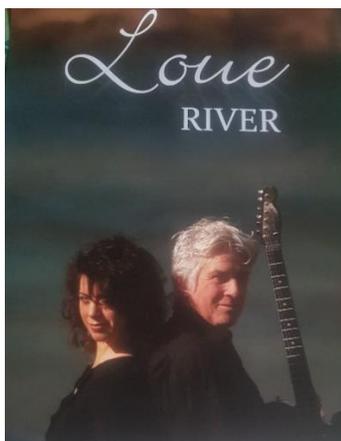
Je voudrais que nos fêtes soient l'occasion de tous nous rencontrer en acceptant nos différences, nos divergences, qu'elles soient des instants pour être et vivre ensemble.

Notre petit village Franc Comtois est beau, accueillant et plein de vie et nous allons le dire.
Avant tout cela, Je vous souhaite à tous une très belle année et à bientôt.

Thierry

- **L'amicale du Pont du Diable** : Pour Sébastien, Président, rien de particulier à signaler en 2023
- **Et une rumeur portée par la bise** : une fusion absorption ou une absorption fusion des 2 associations est envisagée affaire à suivre.

L'association pour l'Animation de l'église de Ste Anne a organisé la saison musicale 2022 avec 3 concerts et Hélène a terminé sa présidence avec l'accueil du trail, Thierry prend la relève en prenant les rênes de « la Saintannière ».



1^{er} concert saison musicale le 21 mai 2022

*Charme irrésistible, intensité Beaux choix de textes.
Merci à la crinière argentée et à la jolie dame aux cheveux bouclés.*

Le fan club les attend en 2023 !

H. D

2^{ème} concert saison musicale le 25 juin 2022

Des ballades et un petit voyage en pays cajun, une musique joyeuse et vivante On en redemande.

A quand le jumelage avec une commune de Louisiane ?



H. D



3^{ème} concert saison musicale le 3 septembre 2022

*Encore un duo de charme avec ces 2 transfuges du « Kollektiv Barrouf », voix ample et claire, textes ciselés, reprises ...
Accompagnement parfait
Et en Guest star, notre Harris régional.*

On ne s'en lasse pas !

H. D

Accueil du trail « l'aile de la 4L » le 19 novembre 22

La commune a offert café et léger casse-croute aux Joyeuses luronnes et joyeux lurons aux mollets d'acier, coureurs du trail, avec la complicité des membres de l'association pour l'accueil des participants, moment de bonne humeur pour cette dernière manifestation sous la présidence d'Hélène.



Parole aux habitants :

Passé, présent et à venir...

L'an 2023 arrivant et ses bons vœux associés, il est de tradition de regarder sur l'année bien passée. Mille et un souvenirs, mille et un évènements, mille et un regards et autres visages remontent en tête. Le choix est difficile pour narrer la chronique. « Et s'il n'en restait qu'un je serais celui-là... » et bien, je n'en retiendrai qu'un en plaise à tous les saints.

L'activité de la dernière ferme du village n'est plus.

On se le murmurait « Alors ça avance ? On cherche pour reprendre mais ce n'est pas facile, c'est compliqué de trouver », d'aucuns se renseignaient, « Alors ça bosse ? C'est nos derniers foins », ici on se croisait « C'est la dernière fois qu'elles descendent les Paules », par là on échangeait « On a fini les traites, on en garde un peu pour les vendre plus tard » mais hélas, l'activité de la dernière ferme du village n'est plus.

C'est une histoire qui se clôt, c'est une page du livre de Sainte-Anne qui tombe dans le pot.

Bien d'autres avant ont connu le même sort, bien d'autres encore ont vécu le même tort mais l'activité de la dernière ferme du village n'est plus. « Adieu veau, vache, cochon, couvée ».

Ni sage, ni fou, nous aimons la campagne, nous sommes venus ici pour la vie pastorale et sociale, le bon air de Franche Comté, les gens à découvrir aux personnalités variées, la belle église de Sainte-Anne, les paysages, les forêts, les vues pittoresques et sa dernière ferme qui animait la vie du village avec ses mille et une activités à toute heure du jour et parfois de la nuit, aux heures de la traite, et le « doux » bruit du valet de ferme... mais hélas, l'activité de la dernière ferme du village n'est plus.

ô certes, il y aura bien encore quelques clarines qui sonnent, quelques meuglements qui hantent, ici ou là, quelques tracteurs qui passent mais que seront devenues ces terres remises aux locataires, que seront devenues ces mains qui ont tant creusé le sol pour parfois une obole, que seront devenues les ardeurs des ancêtres dépensées pour faire fleurir les champs et les prés, que seront devenus les bruits des cisailles, que sera devenu le prix de ces efforts, que seront devenues ces âmes qui batifolent ?

Pas de nostalgie outrancière mais quelques mots pour saluer bravement nos derniers paysans, se rappeler de ceux qui les ont précédés, se souvenir de toutes ces familles qui ont tant labouré les terres du village pour honorer le bien, Comté. Se rappeler que l'histoire d'un village est construite par des femmes et des hommes qui passent mais que la terre reste, que cette terre est fragile, qu'il faut la protéger et la préserver pour l'histoire du Comté et bien au-delà encore. Respectons le passé, profitons du présent et vivons d'avenir.

Denis

Des nouveaux habitants :

- Déjà Saintanniers depuis l'été, **Hélène et Jean Michel** logent chez Brigitte et Thierry en attendant la construction de leur maison sur la parcelle sud-est de la Rapilla.
- Nouveaux saintanniers, **Sylvie et Thierry** se sont installés au 4 rue de la Rapilla.

Nous leur souhaitons la bienvenue et le meilleur dans notre petit village.

Rappel : le « Petit écho de Sainte Anne » est ouvert à toute personne qui le désire, vous pouvez y déposer photos, écrits, projets, idées ... il suffit de déposer cela signé et ce sera publié « in extenso ».

Joël

Page 8 sur 12

Informations générales sur permis de construire, CU, DT ... :

Certificat d'urbanisme (simple ou opérationnel), **permis de construire**, **déclarations de travaux ou autres travaux sur foncier bâti ou non bâti**, quelques informations sur les démarches à faire pour les demandes de PC ou autres autorisations cadrées par les règlements d'urbanisme.

Quelques précisions en matière de législation pour l'urbanisme. :

- N'ayant pas mis en place un PLU ou PLUI (plan local d'urbanisme) **la commune est assujettie au RNU** (règlement national d'urbanisme) et à court terme de nombreuses compétences seront attribuées aux communautés de communes dans le cadre des SCOT (schéma communal d'organisation des territoires).
- **L'avis du conseil municipal en matière d'urbanisme n'est que consultatif**, c'est la DDT (direction départementale du territoire) qui instruit les dossiers que le maire lui transmet et la DDT tient compte des règles d'urbanismes dans le cadre du RNU
- Sainte Anne abritant un bâtiment classé, **toute demande située dans un périmètre de 500 m autour de l'église doit être validée par l'ABF** (architecte des bâtiments de France) cela est systématique et peut rallonger les délais d'instruction des dossiers. Par exemple, le changement de fenêtres, le percement d'ouvertures, la réfection de façades, la réfection d'une toiture ... tous travaux situés dans ce périmètre de protection nécessitent une autorisation spécifique de l'ABF.
- **Pour l'eau** : depuis 1967, la commune est membre du **Syndicat des eaux de Champagnole auquel la commune a donné compétence**, c'est donc ce syndicat qui est compétent en la matière (extension réseau, pose compteur eau ... etc.).
- **Toute demande concernant l'urbanisme** (CU, CU opérationnel, demande de permis de construire, déclaration de travaux ...) **doit être transmise à la mairie** avec le nombre d'exemplaires nécessaires, le dossier est vu en commission bâtiment qui donne un avis consultatif, et fait suivre le dossier à la DDT, un exemplaire est également transmis par la mairie à l'ABF si le projet se situe dans le périmètre de protection. La décision prise au nom du préfet par les autorités compétentes revient en mairie avec autorisation des travaux, ou demande de pièces complémentaires, ou refus d'autoriser les travaux (dans ce cas il y a des recours possibles en préfecture dans un certain délai).

Les dossiers Cerfa concernant ces demandes sont disponibles sur le portail :

<https://www.service-public.fr/>

Le cerfa 13406 est le **formulaire de permis de construire** (PC) à remplir pour faire votre demande. Sa version à jour en 2022 (cerfa 13406*08) est téléchargeable ici en PDF. Le cerfa 13406*08 est le **formulaire** à remplir si vous voulez adresser à votre mairie une demande de **permis de construire**

Quel cerfa 13703 ?

Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI (**Formulaire 13703*09**)
Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (par exemple : extension, création de fenêtre) et/ou de construire une annexe à son habitation (par exemple : garage, véranda).

Quelle différence entre permis de construire et déclaration de travaux ?

La **différence entre la déclaration** préalable et le **permis de construire** se fonde avant tout sur la surface à **construire**. Une **déclaration** préalable de **travaux** est une **autorisation** d'urbanisme exigée pour des **travaux** non soumis à **permis de construire**.

Lotissement : Dans le cadre d'un lotissement, les règles de construction et d'aménagement sont fixées par le **règlement de lotissement** voté par le CM et rattaché aux parcelles loties sur la Rapilla.

Remarque, une synthèse (jusqu'en 2022) des travaux des commissions bâtiment est disponible.

Permis de construire ou déclaration de travaux : quelques cas

<i>Permis de construire ou déclaration de travaux ?</i>			
Nature des travaux ou des constructions	Autorisations nécessaires ou non		
	Permis de construire	Demande de travaux	Absence de formalité
Aménagements intérieurs	Création ou augmentation de la surface d'habitation de plus de 20 m ² .	Création d'un espace supplémentaire de moins de 20 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Changement de destination d'un bâtiment	Si modification de la structure porteuse et de la façade.	Autres modifications même sans travaux.	-
Construction nouvelle	Plus de 20 ou 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Travaux d'agrandissement	Plus de 20 ou 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Abri de jardin	Plus de 20 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	Si l'abri fait jusqu'à 5 m ² .
Barbecue	-	Si plus de 5 m ² d'emprise au sol.	Jusqu'à 5 m ² d'emprise au sol.
Clôture	-	Si le mur fait plus de 2 m de hauteur.	En deçà de 2 m de hauteur et voir règlement lotissement
Éolienne	Hauteur égale ou supérieure à 12 m.	Moins de 12 m de hauteur.	-
Garage	Plus de 20 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	-
Piscine extérieure	Bassin de plus de 100 m ² et couverture de plus de 1,80 m de hauteur.	Bassin entre 10 et 100 m ² et couverture de moins de 1,80 m de hauteur.	Bassin inférieur ou égal à 10 m ² .
Ravalement		Obligation de DT.	
Terrasse	Plus de 20 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² . <i>La déclaration de travaux est obligatoire pour la construction d'une terrasse de plain-pied dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement.</i>	Jusqu'à 5 m ² .
Véranda	Plus de 20 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .

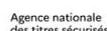
Sur Amancey, l'ancienne « maison des services » est devenue France Services.



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

HORAIRES		QUELLES DÉMARCHES ?	COORDONNÉES	
Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h Et le samedi de 9h à 12h			AMANCEY 13 rue du Four 03 81 86 79 80 amancey@france-services.gouv.fr	
JUSTICE 	FORMATION, EMPLOI ET RETRAITE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'établis mon passeport ou ma carte d'identité ✓ J'établis mon permis ou ma carte grise ✓ Je recherche un emploi ✓ Je demande une aide (allocation logement, RSA) ✓ Je cherche à rembourser mes soins ✓ Je prépare ma retraite ✓ J'attends un enfant... ✓ Je déclare mes revenus ✓ Je fais face à un litige ou un conflit 	BUDGET 	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE
DÉCLARATION DES REVENUS 	SANTÉ 		LOGEMENT ET MOBILITÉ 	CARTE GRISE
			Karine et Mélanie à votre service	
PROCHE DE VOUS,			PROCHE DE CHEZ VOUS	



Bienvenue dans votre France Services Amancey

PIECES A FOURNIR POUR PREPARER SON DOSSIER : CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

!!! **SUR RENDEZ-VOUS** pour les dépôts **ET** les retraits !!!!

Justificatifs :

- La pré-demande imprimée (ne pas signer et ne pas coller la photo) ou le numéro de pré-demande si elle a été faite en ligne.
- Pré-demande en ligne : www.ants.gouv.fr à effectuer depuis son domicile ou avec l'assistance de France Services à préciser lors de la prise de rendez-vous.
- 1 photo d'identité (35x45mm), récente (moins de 6 mois) sur fond clair, tête nue et de face (normes AFNOR NFZ 12010).

Majeurs :

- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si passeport ou CNI sont périmés depuis + de 5 ans – sauf pour les communes reliées « COMEDEC » (ayant dématérialisé l'état civil).

Mineurs :

- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si passeport ou CNI sont périmés depuis + de 5 ans – sauf pour les communes reliées « COMEDEC » (ayant dématérialisé l'état civil) + pièce d'identité originale du parent qui remplit la demande.
- Une pièce justificative de domicile originale de moins d'un an (facture EDF, téléphone ...).

Si vous êtes hébergé :

- Pièce d'identité originale de l'hébergeant,
- Justificatif de domicile de l'hébergeant,
- Attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois.
- CNI ou passeport périmé.

Si perte ou vol :

- Déclaration de perte ou de vol signée en Mairie + permis de conduire ou carte vitale + 25€ en timbre fiscal.

Livret de famille

- Si l'indication de la mention « épouse ou veuve » est demandée le dispositif de jugement en totalité (si l'intéressé est autorisé à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation de l'ex-époux + sa pièce d'identité.

Pour les personnes nées hors France :

- Un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française, déclaration, acte de naissance comportant une mention relative à l'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française).

Pour Passeports :

- Les timbres fiscaux sont délivrés lors de la pré-demande (timbre dématérialisé) :86€ : majeur 42€ : mineur de 15 ans et plus, 17€ : mineurs de moins de 15 ans

Pour le dépôt de dossier : présence obligatoire de tous les demandeurs, mineurs et majeurs.

Pour le retrait : présence obligatoire des demandeurs majeurs et + de 12 ans (reprise d'empreintes) + restitution de l'ancienne pièce d'identité pour destruction + récépissé remis lors du 1er rendez-vous.

France Services AMANCEY

13 rue du Four _ 25330 AMANCEY _ Téléphone : 03.81.86.79.80

Ouverture du lundi au vendredi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 et samedi de 09h00 à 12h00